AVIS DIVERS

ICADE

Société anonyme au capital de 711 518 361,20 €.
Siège social : 35, rue de la Gare, 75019 Paris.
542 040 092 R.C.S. Paris.

Avis concernant l'ajustement des droits des bénéficiaires des plans de souscription d'actions Icade.

Les bénéficiaires (les « Bénéficiaires ») des options de souscription d'actions consenties le 29 juin 2006 et le 8 janvier 2007 par le conseil d'administration d'Icade (ci-après ensemble les « Options ») sont informés qu'à la suite d'une distribution de dividendes, prélevée à hauteur de 44.425.185,20 euros sur des réserves et primes de la Société, décidée par l'assemblée générale du 12 avril 2007, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 31 août 2007, a, conformément aux stipulations des plans d'Options et aux dispositions légales et réglementaires, décidé de procéder aux ajustements suivants :

— le prix de souscription des actions sous options pouvant être souscrites dans le cadre des plans « 1 - 2006 » et « 2 - 2006 », initialement fixé à 31,98 euros, a été réduit d'un montant de 0,26 euros pour s'établir à 31,72 euros ;
— le prix de souscription des actions sous options pouvant être souscrites dans le cadre du plan « 1 - 2007 » et « 2 - 2007 », initialement fixé à 47,70 euros, a été réduit d'un montant de 0,39 euros pour s'établir à 47,31 euros ;
— le nombre des actions sous options continuant à pouvoir être souscrites dans le cadre du Plan « 1 - 2006 » a été ajusté par voie d'attribution de 3.469 options nouvelles, permettant chacune la souscription d'une action dans les conditions et selon les modalités du Plan « 1 - 2006 », au prix unitaire de souscription ajusté de 31,72 euros, attribuées aux bénéficiaires du Plan « 1 - 2006 » à raison de 0,008 nouvelle option de souscription pour une (1) option de souscription initialement consentie dans le cadre du Plan « 1 – 2006 » ;
— le nombre des actions sous options continuant à pouvoir être souscrites dans le cadre du plan « 2 - 2006 » a été ajusté par voie d'attribution de 6.003 options nouvelles, permettant chacune la souscription d'une action dans les conditions et selon les modalités du Plan « 2 - 2006 », au prix unitaire de souscription ajusté de 31,72 euros, attribuées aux bénéficiaires du Plan « 2 - 2006 » à raison de 0,008 nouvelle option de souscription pour une (1) option de souscription initialement consentie dans le cadre du Plan « 2 – 2006 » ;
— le nombre des actions sous options continuant à pouvoir être souscrites dans le cadre du Plan « 1 - 2007 » a été ajusté par voie d'attribution de 3.710 options nouvelles, permettant chacune la souscription d'une action dans les conditions et selon les modalités du Plan « 1 - 2007 », au prix unitaire de souscription ajusté de 47,31 euros, attribuées aux bénéficiaires du Plan « 1 - 2007 » à raison de 0,008 nouvelle option de souscription pour une (1) option de souscription initialement consentie dans le cadre du Plan « 1 – 2007 » ;
— le nombre des actions sous options continuant à pouvoir être souscrites dans le cadre du Plan « 2 - 2007 » a été ajusté par voie d'attribution de 1.493 options nouvelles, permettant chacune la souscription d'une action dans les conditions et selon les modalités du Plan « 2 - 2007 », au prix unitaire de souscription ajusté de 47,31 euros, attribuées aux bénéficiaires du Plan « 2 - 2007 » à raison de 0,008 nouvelle option de souscription pour une (1) option de souscription initialement consentie dans le cadre du Plan « 2 - 2007 » .

Le conseil d'administration.

0714410